

19 juin 2000

00.134
ad 00.025**Postulat du groupe radical****Communes: redéfinition de leur rôle politique, de leur mission de services publics et de leur autonomie**

Dans le rapport 00.025 sur le désenchevêtrement des tâches et des charges entre l'Etat et les communes, le Conseil d'Etat demande des moyens financiers accrus pour encourager les collaborations intercommunales et les fusions des communes, tout en annonçant conjointement un 2^e volet de désenchevêtrement des tâches.

Avant de mettre en place les mesures dont il est fait mention ci-avant, à l'aube du 3^e millénaire et dans le contexte neuchâtelois (160.000 habitants, 3 villes et 59 communes), nous prions le Conseil d'Etat et la commission "Loi sur les communes" d'étudier les variantes les plus appropriées sur les plans politique, institutionnel, financier et économique pour que le patrimoine collectif et les services publics soient gérés de façon la plus adéquate entre le canton et les communes.

Les réflexions du Conseil d'Etat porteront sur l'ensemble de ses départements, services et offices. Elles se dérouleront dans un contexte participatif, en coopération étroite avec les autorités communales. L'analyse des conséquences qui découlent des variantes examinées doit également l'être sous l'angle du citoyen-contribuable et usager des services publics.

Nous invitons le Conseil d'Etat à remettre en question la "tradition de notre canton dans lequel les principales tâches publiques sont assumées conjointement par l'Etat et les communes" (page 2 du rapport 00.025). Et, comme alternative à la "fusionnisme", nous invitons aussi le Conseil d'Etat et la commission à examiner la faisabilité politique de la solution du "désenchevêtrement fort" qui aurait pour corollaire une véritable autonomie communale pour les tâches de proximité et pour la gestion du patrimoine local.

La redéfinition du rôle politique des communes (qui englobe leur mission en termes de services publics et leur autonomie) doit être examinée dans le contexte de la suite des travaux sur le désenchevêtrement; elle devrait même précéder toute décision en la matière.

Un rapport d'information comportant une approche globale du désenchevêtrement et du rôle des communes est remis dans les deux à trois ans, soit d'ici 2003, au plus tard, au Grand Conseil.

Signataires: R. Debély, Y. Morel, M. Schafroth, M. Bovay, W. Willener, A. Gerber, F. Rutti, J. Tschanz, M. Garin, P. Sandoz et F. Löffel.